

FORMALITES D'INSCRIPTION ET REINSCRIPTION RENTREE SCOLAIRE 2017 ELEVES RETARDATAIRES

Le Proviseur du LYCEE POLYVALENT du FRANCOIS informe les Parents d'élèves que l'inscription pour les retardataires se fera selon le calendrier suivant :

DATES D'INSCRIPTION	CLASSES	HORAIRES
Du 29 au 31 août 2017	<u>Elèves ayant confirmé leur inscription</u>	8 h 00 à 12 h 00

PROCEDURE D'INSCRIPTION et PIECES A FOURNIR

ETAPE 1- Passage au service intendance (Vie Scolaire) :

✓ Présenter la carte de restauration au contrôle ; en cas de perte ou détérioration de la carte, une autre vous sera délivrée au prix de 10 € (aucune inscription ne sera acceptée sans carte).

Les élèves devenant externes, devront remettre leur carte.

ETAPE 2- Passage au bureau des inscriptions à la vie scolaire :

- ✓ L'avis d'affectation remis par l'Etablissement d'origine ;
- ✓ La fiche « SIECLE » actualisée (entrants en 2^{nde}) ;
- ✓ 1 exéat informatisé remis par l'établissement d'origine ;
- ✓ Les **photos d'identité** seront faites au lycée ; l'élève doit se présenter avec une tenue et une coiffure correctes.
- ✓ 1 attestation d'assurance ;
- ✓ Copie de la page de vaccination du carnet de santé ;
- ✓ 6 € (facultatifs) pour l'adhésion à la **Maison des Lycéens** ;

Etape 3 - Passage au bureau de l'UNSS :

- ✓ 6 € pour l'adhésion à l'UNSS

Etape 4 - Passage au service Intendance :

✓ Pour les élèves demi-pensionnaires : La somme de **50 €**, correspondant à une avance qui permettra de créditer 13 repas pour le mois de SEPTEMBRE 2017, sera à régler à l'inscription,

par chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du lycée du François ou en espèces à l'Intendance (Bât Administratif) de 7h à 12h.

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTE.

<p>LA PRESENCE DE L'ELEVE ACCOMPAGNE (E) D'UN PARENT EST OBLIGATOIRE.</p>
--

BOURSES (S'ADRESSER UNIQUEMENT AU SECRETARIAT)

Les élèves boursiers redoublants doivent constituer un dossier de « Vérifications des ressources de leurs parents ».

Date limite du dépôt des dossiers au Secrétariat du Proviseur : lundi 3 juillet 2017 et pour les retardataires, dans le courant du mois de septembre 2017.

AVIS AUX ELEVES

Seuls les élèves internes et demi-pensionnaires **seront autorisés à rester** dans l'enceinte du Lycée durant la pause méridienne (pause de midi).

Les élèves externes devront quitter impérativement l'établissement à la fin de leur dernier cours de la matinée. Pour ceux qui ont cours l'après-midi, l'accès au Lycée ne leur sera autorisé que dix minutes avant la reprise de leur cours.

François, le 13 juin 2017

Le Proviseur

Didier MARMOT